



## Information sur procédure à suivre..

Par **Aliver**, le **25/06/2012** à **03:53**

Bonjour,

il y a un mois j'ai été licencié pour faute lourde. (Détourner 1500 euro). Donc convocation au bureau de la DRH pour les faits reprochés. Suite aux aveux pour les faits reprochés la direction décide de me licencier pour faute lourde sans indemnité de préavis avec obligation de rembourser la somme détournée.. La somme détournée fut retirée du solde de tout compte après réception de ma lettre de licenciement qui me fut envoyée par recommandé.

Quelque semaine plus tard ( 3 semaines ), j'apprends par intermédiaire qu'il envisage de déposer une plainte contre moi.[s] Justification[s]: je leur devais plus que ce qu'ils m'ont reproché lors de ma convocation...

Est- ce légal? Quel recours puis-je avoir? Quelle peine vais-je encourir si cette plainte est déposée?

Pour l'instant je n'ai toujours aucune nouvelle de leur part concernant cette plainte.

Dois-je attendre? Quel est la procédure dans ce cas de figure? Est-ce que je vais être embarqué par la police un matin en me levant? Que faire?

Dois-je prendre un avocat maintenant?

merci...

Par **Michel**, le **25/06/2012** à **13:18**

Bonjour,

C'est vous qui savez si vous avez détourné 1.500 € ou plus. Donc si c'est plus et que la société porte plainte pour vol, vous serez convoqué par la Police (ils ne viendront pas vous chercher chez vous).